



REGLEMENT TECHNIQUE

Mac-Laren F1 GTR et Nissan R390 Ferrari F40
Slot it

L'esprit de cette catégorie se veut avant tout conviviale, peu onéreuse et simple au niveau technique pour tous : "l'esprit sortie de boîte" prédomine, avec peu de modifications pour un maximum de plaisir.

Article 1 : La voiture

Les seules voitures autorisées sont la Mac-Laren F1 GTR et la Nissan R390 Slot it à l'échelle 1/32. La référence est libre. L'aimant fourni avec la voiture devra être démonté. Dans le cadre du système DaVic, la puce devra être rajoutée entre le moteur et le guide. Les pièces d'usures ne pourront être remplacées que par des pièces de la même référence de la même voiture chez le fabricant.

Article 2 : La carrosserie.

Les éléments d'origine suivant doivent être présents : le pilote, les vitres plastiques, l'extincteur, l'habitacle, aileron, phares.

Il est autorisé et même conseillé de repeindre la carrosserie : originales ou reproduction de modèles existants. Il est uniquement autorisé de couper les jambes du pilote pour le passage de la puce. Il est autorisé de renforcer les points de colle de la coque par de la colle.

Article 3 : La fixation.

La fixation de la carrosserie se fait à l'aide des 2 vis. Elles devront être vissées à fond sans flottement carrosserie/châssis. De même pour le berceau moteur. Il est autorisé et conseillé d'emprisonner les puits des vis avec du tube aluminium.

Article 4 : La transmission.

La transmission autorisée est celle d'origine de marque Slot-it ,à savoir une transmission bronze 9x26 offset. Il est autorisé de graisser la transmission.

Article 5 : Les Trains roulants

Train avant d'origine avec pneus d'origines sans modification. Il est autorisé de retirer les deux cales plastiques se trouvant sous l'axe avant.

Article 6:Les Dimensions

Les trains AV et ARR avec pneus montés doivent passer librement dans un gabarit de 62,5mm. Il est autorisé de mettre des cales (rondelles par exemple) entre les jantes et les supports de l'axe pour réduire le jeu latéral du train.



Article 7 : Le moteur.

Le seul moteur autorisé est le Shark NSR rouge. Berceau moteur offset d'origine. Le berceau devra être vissé à fond. Il est autorisé de couper l'un des coté de l'axe moteur et fortement conseillé de couper 0,5mm du coté de la couronne pour le bon fonctionnement de celui-ci. Il est autorisé de mettre du scotch sur les ouvertures du moteur. Il est autorisé de coller le moteur au berceau.

Article 8 : Le lest.

Le lest sur la Mac-Laren est interdit. Autorisation de mettre un lest de 1,5g sous l'axe avant de la Nissan pour le passage des aiguilles.

Article 9 : Eclairage.

Non autorisé

Article 10 : La poignée.

Les poignées sont de modèle et marque libre, sans composants électroniques, ceux-ci étant incompatibles avec le système DaVic. Le raccordement à la piste se fait par prise XLR. Un bouton poussoir interne ou externe à la poignée sera nécessaire au fonctionnement du DaVic.

Article 11 : les pneus.

Les pneus utilisés pour la course seront des Slot-it P6 ou NSR UG 19x10 suivant disponibilité.

Article 12 : Le guide

Le guide standard à vis est obligatoire Réf. : SI-CH10. Il est autorisé et conseillé de mettre des ? illets Ninco à la place des Slot-it. Tresses standards de marque Ninco N80101 obligatoires

Article 13 : Divers.

Tout ce qui n'est pas autorisé est interdit.

Quelques items autorisés par le règlement :

- Repeindre sa coque.
- Fil libre
- De mettre un point de colle sur les 2 éléments démontables du châssis se trouvant autour du moteur;



Ce qui est interdit mais la liste n'est pas exhaustive :

- Usiner, alléger le châssis ou la coque.
- Installer des éléments Racing/allégés.
- Modifier, changer les axes par une autre référence.
- Modifier le rapport de transmission.
- De ne pas mettre les principaux éléments constituant la coque
- Mettre un autre produit que de l'essence C sur les pneus
- Usiner les pneus avant.
- Mettre du vernis ou autre sur les pneus avant.
- Mettre du plomb sur le châssis (sauf pour la Nissan voir article
- Mettre du plomb dans la carrosserie.
- Mettre une couronne alu
- Etc...

Article 14 :

En cas de point litigieux, le directeur de course se réserve le droit de statuer.